



**Coopération technique
entre pays en développement**

Distr.
LIMITÉE

TCDC/11/L.7
3 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DE HAUT NIVEAU POUR L'EXAMEN
DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE
PAYS EN DÉVELOPPEMENT
Onzième session
New York, 1er-4 juin 1999

Projet de décision

Ordre du jour provisoire de la douzième session du Comité
de haut niveau pour l'examen de la coopération technique
entre pays en développement

Le Comité de haut niveau,

Ayant à l'esprit les vues exprimées à sa onzième session,

1. Approuve l'ordre du jour provisoire de sa douzième session, qui se tiendra en 2001, à savoir :

1. Ouverture de la session.
2. Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires et des décisions prises par le Comité de haut niveau.
3. Progrès réalisés dans l'application des nouvelles orientations stratégiques de la coopération technique entre pays en développement.
4. Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement :
 - a) Application des directives pour l'étude des politiques et des procédures des organismes de développement du système des Nations Unies en matière de coopération technique entre pays en développement;

- b) Dispositions organisationnelles et logistiques pour la coopération technique entre pays en développement (notamment dispositions administratives, juridiques, financières et relatives à l'information).
- 5. Débat thématique (y compris présentation des données d'expérience des pays) sur "Les transferts de technologie Sud-Sud aux fins de l'intégration mondiale et du développement durable".
- 6. Adoption du rapport du Groupe de travail.
- 7. Approbation de l'ordre du jour provisoire de la treizième session du Comité de haut niveau.
- 8. Questions diverses.
- 9. Adoption du rapport du Comité de haut niveau sur sa douzième session.

2. Prie son bureau, agissant de concert avec l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, de modifier l'ordre du jour provisoire de la douzième session approuvé à la onzième session en fonction des résultats de la onzième session et des faits nouveaux intéressant la coopération technique entre pays en développement apparus dans le monde entier, y compris à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres grandes institutions internationales.
